

N° d'épreuve FFM	88
Moto-Club —	MOTO CLUB ARGENTONNAIS
N° d'affiliation———	C0060
Date —	22 AVRIL 2018
Lieu ———	Les Varennes ARGENTON/CREUSE
Organisateur technique -	Dominique AUZANNEAU
E-mail ———	motoclub-argentonnais@sfr.fr
Téléphone —	06/07/09/36/30 ou 06/71/74/02/83

CDF MX FEMININ

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de coursePatrice BRACHI	ET Licence : 049508
Délégué FFM (Président du Jury) Guy ABADIE	Licence: 001903
Membre du Jury Denis DION	Licence : 056813
Membre du Jury Sylvie DION	Licence : 230786
Commissaire technique responsable Michel SABOTII	ER Licence : 021650
Responsable du chronométrage Véronique EVRA	ARD Licence : 191631
Responsable parc coureur Dominique AUZ	ANNEAU Licence: 002625

Article 3

Catégories & Engagements

Féminin Scratch

Age ----- 15 ans minimum Licences ----- NCO / Inter / LUE Cylindrée ---- Classes 2,3 et 4

Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

Féminin 125cc

Age ----- De 13 ans à 20 ans* Licences ----- NCO / NJ / Inter / LUE

Cylindrée---- 125cc

Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

* Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place		Place	Primes
1"	55 €	6 ^{cm}	22€	.11***	15€	16****	9€
2^{imix}	50 €	7 time	21 €	12****	13 €	17 ^{6mm}	8€
32000	45 €	geme 1	20€	13the	12 €	18***	7€
A true	40 €	garne	18€	14 min	11 €	19*m*	6€
5 ma	36€	10 ^{tm*}	17€	15 ^{ton} -	10 €	20 ^{6mb}	5€



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	Dr Adonis MAGOUMOU
Medecin responsable medical	DI AUDINS MAGGONIO

Nombre de secouristes8

Hôpital le plus proche CHATEAUROUX

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Capacité Moto:

Pendant les essais : 5

En manche:

Caractéristiques :

Longueur du circuit	1750 m
Largeur minimum de la piste	5 m
Largeur de la grille	40 m
Longueur de la ligne droite de départ	80 m
Nombre d'OCP*	20

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 13 Février 2018

MOTO-CLUB ARGENTONNAIS

ECOLE DE PILOTAGE

BP 78 - MAIRIE

36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Visa de la Lique

Date: 2 0 FEV. 2018



Visa de la FFM

Date: 14/03/2018 Numéro: 18/0247





N° d'épreuve FFM	88
Moto-Club —	MOTOCLUB ARGENTONNAIS
N° d'affiliation———	C0060
Date —	22 AVRIL 2018
Lieu —	Les Varennes ARGENTON/CREUSE
Organisateur technique -	Dominique AUZANNEAU
E-mail —	motoclub-argentonnais@sfr.fr
Téléphone —	06/07/09/36/30 ou 06/71/74/02/83

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Patrice BRACHET	Licence: 049508
Président du Jury ou Arbitre*	Denis DION	Licence: 056813
Membre du Jury	Sylvie DION	Licence : 230786
Membre du Jury	André BOURGUIGNON	Licence: 169730
Commissaire technique responsable	Michel SABOTIER	Licence: 021650
Responsable du chronométrage	Véronique EVRARD	Licence : 191631

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3	Catégories & Engagements
	accordances or musical currents

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
PRESTIGE	15		250cc à 650cc	championnat de ligue PRESTIGE
NATIONAL	13		125cc à 650cc	course pilotes NATIONAUX
				,
	:m			
		***************************************	***************************************	·
	***************************************	***************************************		

	E	ingagement:
Site Internet	https://fm.engage-sports.com	n (prestige)et version papier(nationaux)
Contact	Isabelle Teintur	ler
Téléphone	06/71/74/02/83	E-mail- motoclub-argentonnais@sfr.fr

Chronométrage:

Location de transpondeur :
oui
non

Tarif: 10€
Caution: 200



REGLEMENT PARTICULIER 2018

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr Adonis MAGOUMOU

Nombre de secouristes 8

Hôpital le plus proche CHATEAUROUX

 Nombre d'ambulance(s)
 2

 Temps de trajet (en min)
 20 mm

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Capacité Moto:

Pendant les essais : 54

En manche: 45

Capacité Quad/Side-car : Pendant les essais : . . .

En manche :

Caractéristiques :

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 13 Février 2018



Visa de la Lique

Date: 2 0 FEV. 2018



Visa de la FFM

Date: 14/03/2018

Numéro: 18/0247







HORAIRESPREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- 22 AVRIL 2018 Jusqu'à 40 pilotes

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h15	Contrôles administratifs		
7h00	8h15	Contrôles techniques		
8h20	8h35	Essais Libres	Nationaux Groupe A	15 mn
8h40	8h55	Essais Libres	Nationaux Groupe B	15 mn
9h00	9h20	Essais Libres	Chpt France Féminin	20 mn
9h25	9h40	Essais Libres	Ligue Prestige	15 mn
9h45	10h00	Essais Chronométrés	Nationaux Groupe A	15 mn
10h05	10h20	Essais Chronométrés	Nationaux Groupe B	15 mn
10h25	10h40	Essais Chronométrés	Ligue Prestige	15 mn
10h40	11h00	Entracte		20 mn
11h00	11h05	Test de départs	Chpt France Féminin	5 mn
11h10	11h30	Essais Chronométrés	Chpt France Féminin	20 mn
11h35	11h55	Manche I	Nationaux Groupe B	15 mn+1T
12H00	12H20	Manche I	Nationaux Groupe A	15 mn+1T
12h25	13H45	Repas		1 h 20 mn
13h50	14h00	Tour de reconnaissance	Chpt France Féminin	10 mn
14h00	14h30	Manche I	Chpt France Féminin	20 mn+2T
14h35	15H00	Manche I	Ligue Prestige	20 mn+1 T
15h05	15H25	Manche 2	Nationaux Groupe B	15 mn+1 T
15H30	15H40	Tour de reconnaissance	Chpt France Féminin	10 mn
15H40	16h10	Manche 2	Chpt France Féminin	20 mn+2T
16H15	16h30	Entracte et remise des prix	Chpt France Féminin	15 mn
16h30	16h50	Manche 2	Nationaux Groupe A	15mn+1 T
16h55	17H20	Manche 2	Ligue Prestrige	20 mn+1T
17h25	17h45	Finale	Nationaux Groupe B	15 mn+1 T
17H50	18h10	Super Finale	Nationaux Groupe A	15 mn+1 T
18h15	18h40	Manche 3	Ligue Prestige	20 mn+ 1T



Date ----- 22 Avril Jusqu'à 40 pilotes

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h50		Remise des Prix		





HORAIRESPREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- 22 Avril 2018 De 41 à 80 pilotes: 2 Groupes

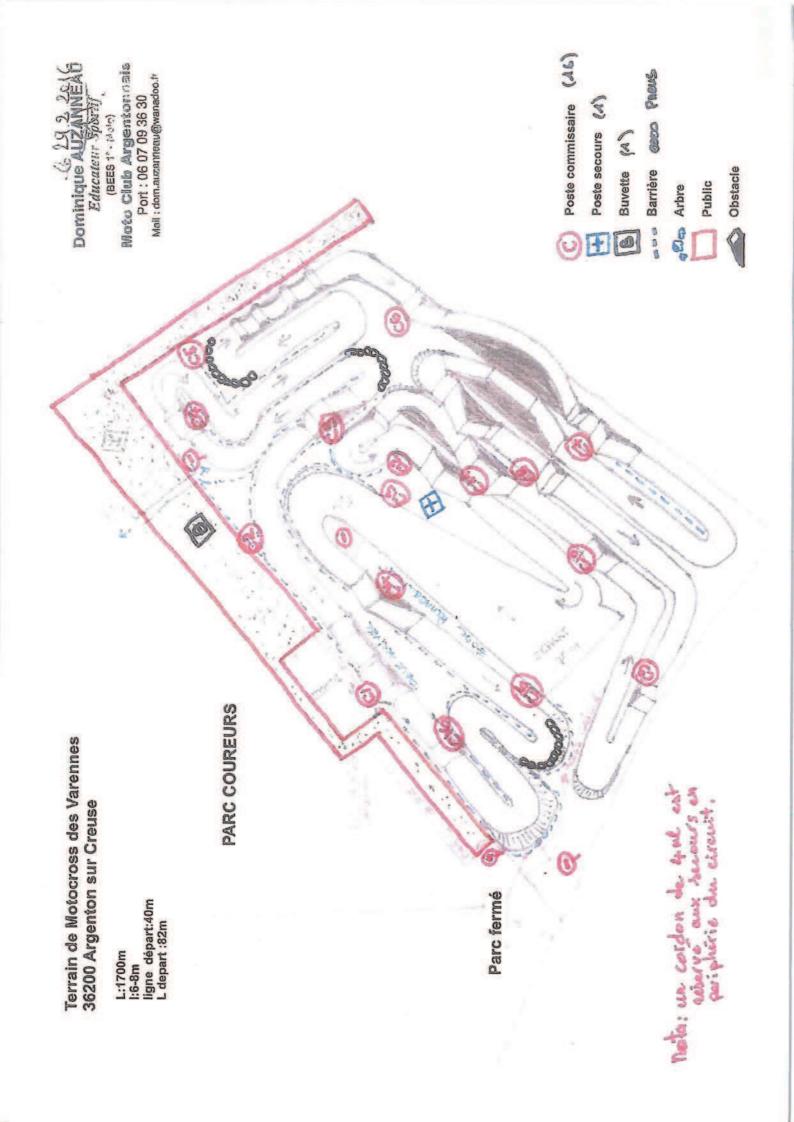
Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h15	Contrôles administratifs		
7h00	8h15	Contrôles techniques		
8h15	8h20	Test de départs	Chpt France Groupe A	5 mn
8h20	8h40	Essais Libres + Chronos	Chpt France Groupe A	20 mn
8h45	8h50	Test de départs	Chpt France Groupe B	5 mn
8H50	9H10	Essais Libres + Chronos	Chpt France Groupe B	20 mn
9H15	9h40	Essais Libres + Chronos	Ligue Prestige	25 mn
9h45	10h10	Course qualificative	Chpt F Groupe A(18 pil)	15 mn+2T
10h15	10h40	Course qualificative	Chpt F Groupe B (18 pil)	15 mn+2T
10H45	11H05	Essais Libres + Chronos	Nationaux Groupe A	20 mn
11H10	11H30	Essais Libres + Chronos	Nationaux Groupe B	20 mn
11h35	11h50	Repêchage chrono	Chpt France	15 mn
11h55	12h20	Manche I	Ligue Prestige	20 mn+1T
12h25	13H25	Repas		1 h
13h25	13h45	Manche I	Nationaux Groupe B	15 mn+1T
13h50	14h00	Tour de reconnaissance	Chpt France	10 mn
14h00	14h30	Manche I	Chpt France	20 mn+2T
14H35	14H55	Manche I	Nationaux Groupe A	15 mn+1T
15h00	15h25	Manche 2	Prestige	20 mn+1T
15h30	15h40	Tour de reconnaissance	Chpt France	10 mn
15h40	16h10	Manche 2	Chpt France	20 mn+2T
16H15	16H30	Remise des Prix	Chpt France	15 mn
16H30	16H50	Manche 2	Nationaux Groupe B	15 mn+1T
16h55	17H15	Manche 2	Nationaux Groupe A	15 mn+1T
17H25	17H50	Manche 3	Prestige	20 mn+1T
18h00	18H20	Finale	Nationaux Groupe B	15 mn+1T
18h25	18h45	Super Finale	Nationaux Groupe A	15 mn+1T

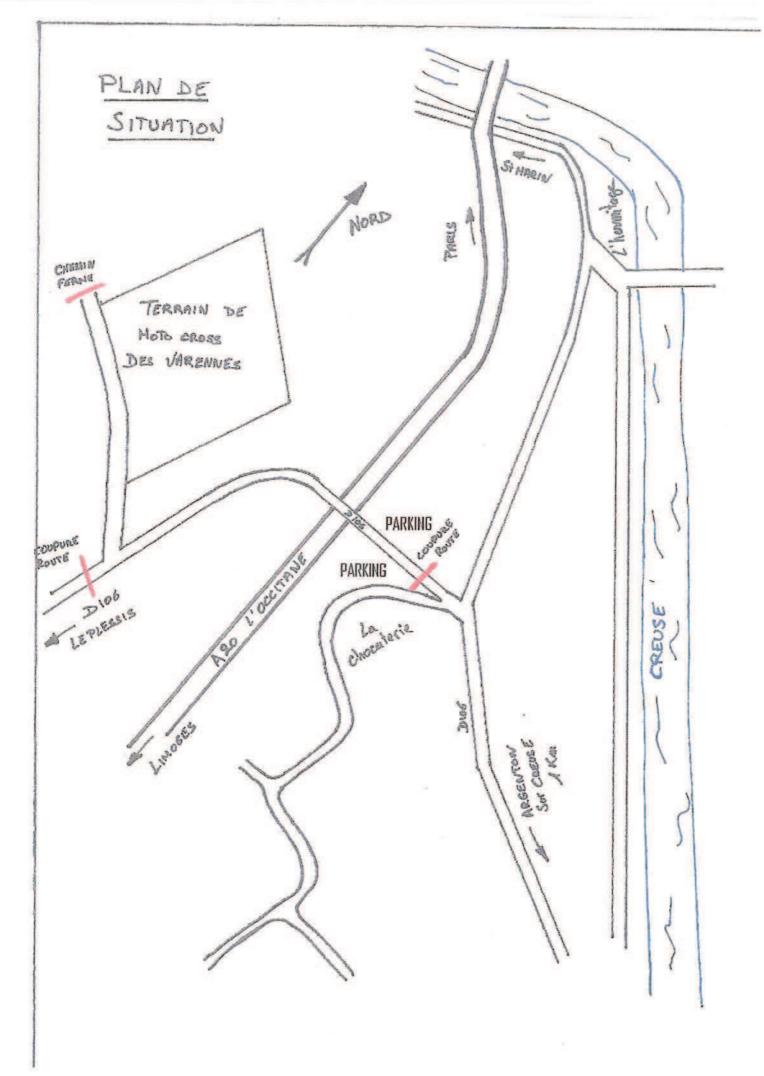




Date ----- 22 Avril 2018 2 Groupes

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h50		Remise des Prix		







ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX Atteste par la présente que

MOTO CLUB ARGENTONNAIS **BP 78** 36200 ARGENTON SUR CREUSE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT004900R-RCO504 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Championnat de France Motocross Féminin» se déroulant du 22/04/2018 à 7h00 au 22/04/2018 à 19h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 09/03/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE **BP 34**

51873 REIMS CÉDEX Tél. 03 26 87 71 38 75 09 70 62 90 43 RCS Reims 529 120 842 - APE 1622 Z - orias 10053161 Ernail : assurances.lessienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance



SAS ÂSSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 - code APE 6622Z - immatriculées à l'ORIAS Nº 13007888 - www.orias.fr - garanție financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b